

MISSION BENCHMARK ANDORRE

Les enjeux de la diversification touristique

01 au 05 juillet 2024

Programme

ACCÉLÉRATEUR
DE DÉVELOPPEMENT
ET D'INNOVATION
DURABLE[S] EN MONTAGNE

CARTE D'IDENTITÉ ANDORRE

- Superficie 468 km², un des plus petits pays au monde. Sommet : Coma Pedrosa (2943 m).
- 90 % du territoire sont constitués de montagnes, dont 30 % sont des parcs nationaux.
- Le tourisme représente 40 % du PIB (la moyenne en Europe étant de 10 %).
- 14 000 emplois touristiques, sur une population de 88 000 habitants.
- Un volume de 9,1 millions de touristes par an, dont 2,5 millions les mois d'hiver sur les stations de ski, avec un secteur du ski qui représente 30 % du PIB.
- Chiffres provisoires : 3 096 011 de visiteurs de décembre 2023 à mars 2024.
- Rapport Laurent Vanat : 2,4 millions de journées skieurs sur l'hiver 2022-23 (19^e pays au monde-13^e en Europe).
- Principaux acteurs : Visitandorra, Caldéa, Grandvalira Resorts (avec Ordino Arcalis et Pal Arinsal), le plus grand domaine skiable des Pyrénées.
- Candidature à l'organisation des Championnats du monde FIS de ski alpin en 2029.

PROBLÉMATIQUES

Les destinations de montagne doivent faire face à une nécessité pressante de développement des activités d'été pour assurer des rendements économiques constants et ainsi permettre la croissance des régions de montagne et le maintien des populations locales.

La diversification des activités et la désaisonnalisation sont les deux données sur lesquelles repose une stratégie de croissance des territoires pour leur garantir une activité 365 jours par an.

L'économie des régions est intimement liée à un nouveau positionnement des destinations de montagne, et demande une profonde réflexion pour dessiner une stratégie de développement qui allie respect de la biodiversité et investissements en aménagement.

D'après l'ONU Tourisme, le tourisme international a retrouvé 84 % de son niveau d'avant la pandémie au cours de la période allant de janvier à juillet 2023 (-16 % par rapport à 2019). Les chiffres sont à la hausse, mais parallèlement se pose la question du modèle économique dont ont besoin les territoires de montagne. En effet, ces destinations sont de plus en plus saturées par un grand volume de touristes, majoritairement peu connaisseurs de la montagne et de ses spécificités.

Depuis la pandémie de Covid 19, le tourisme de montagne ne cesse d'augmenter et crée des problèmes croissants entre habitants et visiteurs, qui impactent fortement la cohabitation et le bien-être des populations locales, ainsi que le développement durable des destinations.

L'Andorre travaille sur une Loi du tourisme et sur des études de capacité de charge touristique pour un territoire de 468 km². Les ressources naturelles ne sont pas infinies, les investissements en aménagements se doivent de plus en plus d'être durables, mesurés et intelligents.

Autant de questions qui se posent aux acteurs économiques pour développer et désaisonnaliser les activités touristiques.

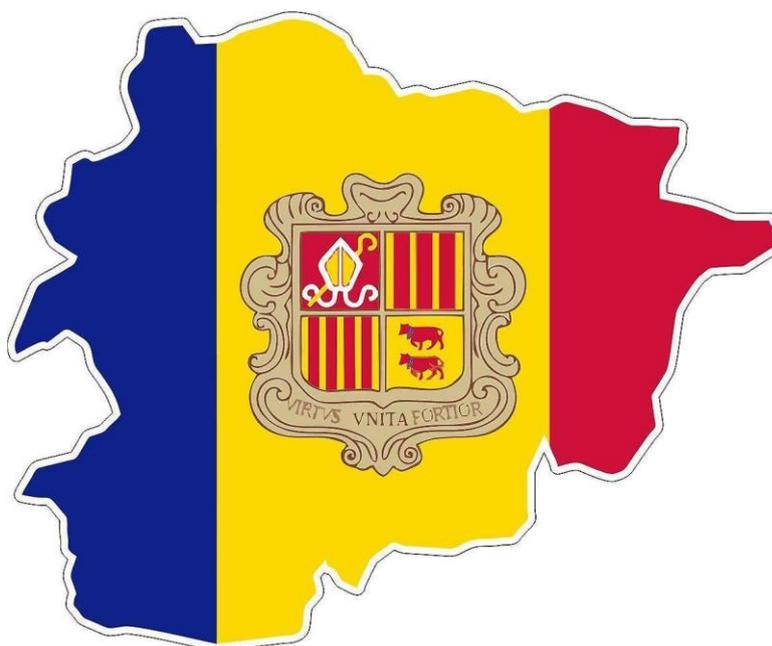


THÉMATIQUE DE LA MISSION BENCHMARK

Diversification touristique des destinations de montagne :

- La **durabilité** comme fil conducteur du développement du tourisme de montagne.
- La **diversification**, et les produits touristiques émergents du tourisme de demain, cadrant avec les nouvelles demandes des voyageurs (nature, santé, etc.).
- **Aménagements intelligents et mesurés.**
- **Nouveaux pôles d'attraction** (le thermalisme, les parcours bien être, les évènements culturels et gastronomiques).
- L'impact du **digital** sur le tourisme de montagne. Les nouvelles technologies et l'IA appliquées au tourisme de montagne (gestion des flux touristiques...).

En savoir plus : [Fiche marché Andorre – édition mai 2024](#)



PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Lundi 1^{er} juillet 2024

- 12h35 : Départ de Lyon St Exupéry – vol EasyJet*
- 13h40 : Arrivée à Toulouse
Transfert en bus
- 17h00 : Arrivée à Andorra La Vella
- 20h30 : **Dîner de lancement de la mission**

Hébergement : [Art Hôtel****](#) (Andorra La Vella)

Mardi 02 juillet 2024

- 09h00 : **Réunion de lancement**
Présentation du pays – Veronica CANALS (ancienne ministre du tourisme, PDG de Compass Consulting)
Le tourisme en Andorre – Sergi NADAL (Ministère du Tourisme)
Transfert en bus
- 11h00 – 13h00 : **Visite du site [Naturland](#)** (Sant Julià de Lòria)
- 13h30 – 14h30 : Déjeuner
Transfert en bus
- 15h30 – 16h30 : **Rencontre avec le Ministre du Tourisme et du Commerce - Jordi TORRES FALCÓ**
- 17h00 -19h00 : **Visite des thermes [Caldéa](#)** (Escaldes-Engordany)
- 20h30 : Dîner

Hébergement : Art Hôtel****

Mercredi 03 juillet 2024

- 09h00 : Départ pour Grandvalira en bus
- 10h00 : **Réunion de présentation Ski Andorra**
- 11h00 : **Visite du site de [Grandvalira](#)** et rencontre des acteurs
[Mirador solaire](#) de Tristaina (**[Ordino Arcalis](#)**)
- 13h00 – 14h00 : Déjeuner
- 14h30 – 17h30 : **Visite du domaine** et rencontre des acteurs
Transfert en bus
- 20h30 : Dîner

Hébergement : Art Hôtel****

PROGRAMME PRÉVISIONNEL (suite)

Jeudi 04 juillet 2024

- 09h00 : Départ pour Soldeu en bus
10h00 – 12h30 : **Visite du site de [Soldeu](#) – Grau Roig** et rencontre des acteurs
13h00 – 14h00 : Déjeuner
14h30 – 17h30 : **Visite du domaine de Canillo – [Pont tibétain](#)**
Transfert en bus
20h30 : Dîner

Hébergement : Art Hôtel****

Vendredi 05 juillet 2024

- Matinée libre
11h00 : **Réunion débriefing mission**
12h30 – 13h30 : Déjeuner de clôture
14h : Départ en bus pour Toulouse
19h15 : Vol EasyJet au départ de l'aéroport de Toulouse Blagnac*
20h15 : Arrivée à l'aéroport de Lyon St Exupéry

Fin de la mission

Ce programme est prévisionnel et susceptible d'être ajusté au fur et à mesure de la préparation de la mission.

**Le vol EasyJet Lyon-Toulouse est une suggestion d'organisation, à réserver séparément par chaque participant.*



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Membres du Cluster Montagne : **1500 € nets/personne**
- Non-membres du Cluster Montagne : **1950 € nets/personne**

Prestations incluses : préparation et accompagnement tout au long de la mission, transferts Toulouse-Andorre A/R, transports locaux, hébergement (4 nuits), restauration, activités.

À la charge des participants : transport aller et retour vers/depuis Toulouse, extras et dépenses personnelles.

À noter : cette action est inscrite au Plan de Développement International 2024 du Cluster Montagne et bénéficie d'un ticket modérateur de 50 % des frais de déplacement et de séjour (pour 1 personne) pour les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes répondant à la définition de la PME européenne (- de 250 salariés et CA < 50 M€).

>> **Inscription avant le 18/06/2024** <<

VOTRE CONTACT

Nathalie SAINT-MARCEL – Directrice adjointe

n.saint-marcel@cluster-montagne.com

+33 682 71 18 26

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA MISSION

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les entreprises complètent un bulletin d'inscription. La réservation d'une prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales portées sur le document ci-dessous.

RÈGLEMENT

- **Paiement**

Le Cluster Montagne adressera aux participants en amont de la mission une facture dont le montant correspondra au montant précisé dans le bulletin d'inscription. Cette facture devra être réglée avant le démarrage de la mission.

- **Complément exceptionnel**

Si des dépenses supplémentaires exceptionnelles, mais indispensables, non connues à la date de l'inscription, sont engagées sur la mission, après discussions et entente entre les parties, elles pourront être facturées par le Cluster Montagne dans un délai de 15 jours après la fin de la mission.

CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

- **Du fait du participant**

Si le participant informe le Cluster Montagne de l'annulation de sa participation à la mission, le Cluster Montagne est susceptible de réclamer les sommes suivantes :

- 50 % du montant total figurant au bulletin d'inscription en cas d'annulation moins d'1 (un) mois avant la tenue de l'évènement ;
- 100 % de la totalité du montant figurant au bulletin d'inscription en cas d'annulation moins de 15 (quinze) jours avant sa tenue.

- **Du fait du Cluster Montagne**

Postérieurement à la diffusion de la proposition de participation à la mission, et quelles qu'en soient les causes, le Cluster Montagne se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux participants et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

- **Force majeure**

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, crise sanitaire, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté du Cluster Montagne et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à leur exécution, suspendent de plein droit les obligations du Cluster Montagne et le dégagent de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

Le Cluster Montagne ne sera pas considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure, au sens donné à ce terme par la jurisprudence française.

Dans ce cas, le Cluster Montagne remboursera au participant les sommes qu'il a déjà versées, à l'exception des frais d'organisation éventuels que le Cluster Montagne aura engagés, ou délivrera, au participant, un avoir du même montant sans qu'il puisse à quelque titre et pour quelque cause que ce soit exercer un recours.

RESPONSABILITÉS

Les participants devront avoir souscrit une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile en qualité de participant, ainsi que celle de leurs préposés, pour un montant minimum de 7 500 000 € par sinistre.

L'attestation de cette assurance devra obligatoirement être transmise à l'organisateur lors de l'inscription à la mission. Dans le cas où le participant est par ailleurs adhérent au Cluster Montagne, il devra avoir fourni la présente attestation lors de son adhésion.

A défaut de transmission de cette attestation, le participant ne sera pas admis à participer, sans qu'il puisse prétendre à quelque remboursement ou réparation que ce soit.

SUBVENTION

Cette opération du Cluster Montagne fait l'objet d'un soutien financier du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan de Développement International 2024 pour 50 % des frais de déplacement et de séjour (pour 1 personne) pour les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes répondant à la définition de la PME européenne (- de 250 salariés et CA < 50 M€).

L'entreprise s'engage à fournir son dossier de demande de subvention complet avant l'échéance fixée par le Cluster Montagne.